

VILLE DE



Nogent-sur-Marne

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2010

ORDRE DU JOUR

JURIDIQUE

10/190 - Acquisition d'une licence IV

10/191 - Convention de partenariat avec la SNCF et la Société Sercib - avenant n°1

DRH

10/192 - Actualisation de la délibération n°04-212 du 13 décembre 2004 fixant le régime indemnitaire des agents relevant de la filière technique suite à la modification du décret n°2003-599 du 25 août 2003

10/193 - Actualisation de la délibération n°2006-199 en date du 11 décembre 2006 portant création de **vacations pour la police municipale afin d'assurer les points écoles**

10/194 - Modification de la délibération n°10-156 du 13 septembre 2010 portant création de vacances **"Activités de pratique artistique" lors des ateliers périscolaires du soir**

10/195 - Actualisation de la délibération n°2003-161 en date du 22 septembre 2003 portant création **d'emplois de vacataires afin d'assurer l'accueil périscolaire et extrascolaire**

10/196 - Création de vacances pour l'opération "Sport en famille"

10/197 - Création d'un emploi d'attaché à temps non complet à raison de 7 heures hebdomadaires **durant le temps scolaire pour la mise en place d'un "apprentissage de l'italien" lors des ateliers périscolaires du soir**

AFFAIRES SCOLAIRES

10/198 - Modification de l'avenant n°1 à la délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation **de la restauration scolaire et municipale et approbation de la convention tripartite à passer avec la Région d'Île-de-France et le lycée Branly**

AFFAIRES SOCIALES

10/199 - Fixation d'une participation des seniors nogentais au repas organisé par la Ville

SPORTS

10/200 - Convention De Partenariat entre L'INSEP, L'Inspection Académique, le collège Branly et la Ville de Nogent sur Marne

10/201 - Modification du Règlement Intérieur du Centre Nogentais d'Initiation Sportive et des tarifs **d'inscription**

10/202 - **Règlement Intérieur des gymnases et du stade sous la lune**

DIVERS

10/203 - Adhésion de la commune de Brou-sur-Chantereine (Seine et Marne)

10/204 - Compte rendu des décisions de Monsieur le Maire prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

RAPPORT AUX MEMBRES CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2010

10/204

OBJET: COMPTE RENDU DES DECISIONS DE MONSIEUR LE MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Par délibération n'OB-37 du 21 mars 2008, le Conseil Municipal a donné des délégations de compétences au Maire conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Par délibération n'09/B3 du 4 mai 2009, modifiant la délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

En application de l'article L.2122-23 du CGCT, le Maire rend compte au Conseil Municipal des différentes décisions prises dans le cadre de cette délégation.

Les membres du Conseil Municipal sont amenés à délibérer sur le projet.

LE RAPPORTEUR

Compte rendu des décisions de Monsieur le Maire prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 et L. 2122-23,

Vu la délibération n'08-37 du 21 mars 2008, décidant de donner délégation au Maire pour la durée de son mandat pour prendre différentes décisions au nom de la commune en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n'09/83 du 4 mai 2009, modifiant la délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1^{er}: Rend compte des décisions prises en vertu des délégations qui lui sont données:

N' 1 0-351 du 22 septembre 2010 : ANNULE

N'10-352 du 22 septembre 2010 : PASSATION d'un avenant n'1 au marché passé avec la société VERTIGE, sise 17 avenue de la Gare à Goussainville (95190) actant du remplacement d'un indice des prix figurant à la formule de révision des prix.

N' 10-353 du 22 septembre 2010 : PASSATION d'un avenant n'5 prorogeant d'une durée de 6 mois la convention d'occupation précaire signée le 22 février 2008 pour un logement d'urgence situé 2 rue Thiers à Nogent.

N' 1 0-354 du 23 septembre 2010 : APPROBATION de la convention à passer avec l'Ecole des Bords de Mame, représentée par M. Michel Rioussel son président, sise 11 avenue Diane à Joinville le Pont (94340) pour l'organisation d'une exposition des œuvres de ses peintres au Carré des Coignard du 5 au 21 novembre 2010.

N' 10-355 du 23 septembre 2010 : PASSATION d'une convention avec Mme Dominique Lecerf pour l'animation d'un atelier« Terre») le 3 octobre 2010 dans le cadre de la manifestation Art en Famille, le montant de cette prestation s'élevant à 270€.

N'10-356 du 23 septembre 2010 : PASSATION d'une convention avec l'association Arts Liés, représentée par Mme Nathalie TM, sa présidente, sise 65 rue Parmentier à Nogent-sur-Marne pour l'animation d'ateliers d'initiation aux arts plastiques organisés dans le cadre de la manifestation Art en famille, le montant de cette prestation s'élevant à 690 €.

N°10-357 du 24 septembre 2010 : APPROBATION de la convention à passer avec la société AIR LIQUIDE, sise 6 allée Joliot-Curie à Saint-Priest (69792) concernant la mise à disposition d'emballage de gaz au Centre Technique Municipal pour un montant de 520 €.

N° 10-358 du 24 septembre 2010 : PASSATION d'une convention avec la Scène Watteau pour la location d'une salle destinée à accueillir une représentation du spectacle destiné aux séniors dans le cadre de la Semaine Bleue, le montant de la location s'élevant à 122 €.

N° 10-359 du 29 septembre 2010 : PASSATION d'un marché pour la fourniture de matériels d'illuminations de Noël avec la société BLACHERE ILLUMINATIONS SAS, sise ZI 84400 Apt arrêté selon les montants suivants:

illuminations diverses: 5 088,40 € HT (6 085,73 € TIC) lampes sphériques IED : 39600 € HT (47 361,60 € TIC) motifs décor étoile: 3 333,60 € HT (3 986,99 € TIC)

N° 10-360 du 29 septembre 2010 : PASSATION d'un marché avec la société VIVIEN CONSULTING sise 24-32 avenue de l'Epi d'Or à Villejuif (94800) pour l'acquisition d'une aérogommeuse au prix de 6 500 € HT (7 774 € TIC).

N° 10-361 du 29 septembre 2010 : ANNULATION de l'arrêté n°10-292 du 13 juillet 2010 autorisant la passation d'une convention d'occupation précaire avec la SARL Etoile de Nogent pour la location d'un local professionnel, le preneur ayant renoncé à son projet.

N° 10-362 du 1^{er} octobre 2010: PASSATION d'un marché avec la société PEPINIERE ROBIN sise le Village à Saint-laurent-de-Cros (05500) pour la fourniture de sapins de Noël, le montant annuel de commandes étant estimé entre 10000 et 24000 € TIC et PASSATION d'un marché avec la société MT DECO domiciliée ZA le Bussoy. à Varennes Changy (45290), pour la fourniture de décorations de Noël, le montant annuel étant estimé entre 3 000 et 12 000 € TIC.

N° 10-363 du 1^{er} octobre 2010 : PASSATION d'un marché avec la société OFFICE DEPOT, sise 126 avenue du Poteau à Senlis (60451) pour l'acquisition de fournitures administratives de bureau et de consommables informatiques, le montant annuel de commandes étant fixé à 20 000 € HT au minimum et à 60 000 € HT au maximum.

N° 10-364 du 4 octobre 2010 : PASSATION d'un marché avec la société AMCO domiciliée ZI Montagne de l'Aspre à Roquemaure (30150) pour des prestations d'entretien des bornes hydrauliques au prix de 4 220 € HT (5 047,12 € TIC)

N° 10-365 du 4 octobre 2010 : PASSATION d'un marché avec la société MAGSYS sise 1 bis rue Mazagran à Biarritz (64200) pour l'acquisition de deux contrôleurs de vitesse au prix de 5 420 € HT (6 482,32 € TIC).

N° 10-366 du 4 octobre 2010 : APPROBATION de la convention à passer avec la Maison des Jeunes et de la Culture, représentée par son directeur, M. Michel Corrhons, pour la mise à disposition de ses locaux les dimanches 3 octobre, 7 novembre et 5 décembre 2010 et 6 février, 6 mars et 3 avril 2011, destinés à accueillir les ateliers « Art en famille») moyennant un prix de 1170€.

N° 10-367 du 4 octobre 2010 : ACCEPTATION de l'indemnisation proposée par DIF Assurances suite au recours exercé par la compagnie AXA France IARD d'un montant de 1 801,55 € en réparation du préjudice subi par la Commune le 9 août 2007, un véhicule ayant endommagé un arbre à hauteur du 16 Grande Rue Charles de Gaulle.

N° 10-368 du 6 octobre 2010 : APPROBATION de la convention à passer avec l'association la Cicadelle domiciliée 15 rue Paul Vaillant-Couturier à Bonneuil-sur-Marne (94380) pour la présentation d'un spectacle de Noël à l'école Guy Môquet, la participation de la Ville s'élevant à 4 € par enfant présent (quatre classes concernées).

N° 10-369 du 6 octobre 2010 : APPROBATION de la convention à passer avec la Compagnie « Mille et un chemins » pour la présentation d'un spectacle de Noël à l'école maternelle Fontenay, la participation de la Ville s'élevant à 4 € par enfant (cinq classes concernées).

Dernier article:

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la COIJ'Imune ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Et ont les membres présents signé après lecture,

Pour Copie Conforme, Le Maire,

Pour le Maire,

Le Conseiller Délégué